

## POLITIQUE RELATIVE AUX DROITS DE L'HOMME DE LUMA CONGO

---

Le respect des droits de l'homme reconnus internationalement est une partie essentielle de notre ethos chez Luma Congo ("l'entreprise") et nous nous engageons à traiter tous nos parties prenantes de manière équitable et avec dignité. Nous nous efforçons de contribuer positivement au bien-être des communautés locales dans lesquelles nous opérons en établissant des relations mutuellement bénéfiques tout en minimisant tout impact social et violation des droits de l'homme découlant de nos activités. Cette politique des droits de l'homme (la "Politique") a été adoptée dans le but de bénéficier à nos parties prenantes. Nous considérons que les parties prenantes comprennent nos employés, nos contractants, nos fournisseurs, nos partenaires commerciaux et les communautés locales et les individus qui vivent à proximité de nos opérations ou qui sont affectés par nos relations commerciales.

Notre approche est basée sur des instruments internationaux tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Principes directeurs des Nations unies, les principes fondamentaux de l'Organisation internationale du travail, ainsi que notre adhésion à l'Initiative pour des minéraux responsables et aux politiques de Luma Holding - dont Luma Congo fait partie.

Les principes clés qui guident notre approche sont :

- Nous valorisons et respectons les ressources, les valeurs, les croyances religieuses, les traditions et les cultures des communautés dans lesquelles nous opérons, et nous reconnaissons l'importance particulière de respecter les droits des personnes et des groupes socialement marginalisés et vulnérables (par exemple, les femmes ou les peuples autochtones).
- Nous nous engageons à respecter le principe de consentement libre, préalable et éclairé, et à soutenir les droits des peuples autochtones.
- Nous reconnaissons, respectons et nous conformons à toutes les lois applicables en matière de travail, de travail des enfants, d'esclavage moderne et d'emploi, et nous exigeons que nos sous-traitants (et leurs sous-traitants) respectent les mêmes normes. Cela inclut l'interdiction du travail des enfants, du travail forcé, de toute forme de discrimination, de la traite des êtres humains et de toutes les formes d'esclavage moderne. Nous reconnaissons également les droits de la liberté d'association et de négociation collective.
- Nous défendrons le droit à la liberté d'expression, de conscience, de religion, de pensée, de croyance et d'opinion.
- Nous n'autoriserons pas les discours de haine ni l'incitation à la violence dans le cadre de nos opérations.
- Nous nous engageons à garantir des conditions et des environnements de travail sûrs pour tous les employés et les sous-traitants.
- Nous investirons dans la formation et la sensibilisation de nos employés, sous-traitants et fournisseurs en matière de droits de l'homme, y compris cette politique et nos attentes et engagements.
- Nous nous attendons à ce que les droits de l'homme soient respectés par tout le personnel de sécurité travaillant sur nos sites, notamment en adhérant aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme. Nous insisterons pour que cela soit respecté. Nous nous efforcerons d'accroître la sensibilisation de ces obligations par tout le personnel de sécurité contractuel et par





le personnel de sécurité de l'État souverain concerné, en dispensant une formation sur les droits de l'homme, y compris sur les Principes volontaires.

- Nous élaborerons des indicateurs pour suivre le respect des engagements pris dans cette politique.
- Nous solliciterons des commentaires et nous engagerons avec les parties prenantes sur les aspects relatifs aux droits de l'homme et les impacts de nos activités.
- Nous prendrons des mesures pour identifier, prévenir et atténuer tout impact potentiel ou réel sur les droits de l'homme que nous pourrions causer ou contribuer à travers nos propres activités ou qui pourraient être directement liés à nos opérations par le biais de nos relations commerciales.
- Dans le cas où nos opérations causeraient un impact négatif sur les droits de l'homme des parties prenantes, nous nous engageons à mettre en place des mécanismes de plainte appropriés permettant de traiter les préoccupations de manière accessible, transparente et équitable, et nous nous engageons à remédier à de tels impacts négatifs dans la mesure où ils sont sous notre contrôle.

Nous sommes conscients que les risques et les défis en matière de droits de l'homme peuvent changer. Cette politique (et toute procédure interne qui en découle) est destinée à être organique et à évoluer en fonction de notre connaissance des problèmes de droits de l'homme dans les communautés où nous opérons, et guidée par les politiques du Groupe Luma Holding.

Nous croyons en l'établissement de relations authentiques basées sur le respect mutuel et la confiance au sein des communautés où nous opérons, et encourageons les parties prenantes locales à entrer en contact avec les personnes de contact désignées sur nos sites s'ils ont des questions ou des préoccupations, y compris en ce qui concerne toute conduite non conforme aux attentes en matière de comportement et de performance énoncées dans cette politique. En cas de telles instances, la société se réserve le droit de prendre toute mesure jugée nécessaire conformément aux attentes et engagements énoncés dans cette politique, y compris la résiliation de toute relation commerciale.

La société a mis en place un point de contact pour les lanceurs d'alerte via sa page web et accessible via une adresse e-mail spéciale ([grievance@lumacongo.com](mailto:grievance@lumacongo.com)) pour permettre la déclaration confidentielle d'activités qui pourraient violer l'une de ses politiques. Les personnes souhaitant déposer une plainte ou signaler des préoccupations de manière confidentielle sont encouragées à utiliser le formulaire de contact et/ou l'e-mail.

Une boîte de dépôt anonyme est également disponible au bureau de la société pour faciliter la déclaration de toute préoccupation. Une copie de notre politique de dénonciation est disponible sur notre page web à l'adresse [www.lumacongo.com](http://www.lumacongo.com) ou peut être obtenue auprès du secrétaire d'entreprise.

Nous veillerons à ce que cette politique soit disponible au public sur chaque site opérationnel et sur le site web de l'entreprise, accessible à toutes les parties prenantes internes et externes pertinentes, et examinée annuellement par le conseil d'administration de l'entreprise pour s'assurer qu'elle fonctionne efficacement.

Dernière approbation : 01 février, 2023. Gérant LUMA CONGO SARLU

